

Bénéficiaire à compter de mars 2022 - Personnes ukrainiennes réfugiées en France

NOM : Prénom :
Date de naissance : / / Femme Homme
Adresse :
.....

Club sportif

Nom du club sportif :
Sport choisi :
Nom du président :
Adresse postale :
.....
Courriel : Téléphone :
Montant de la cotisation : Saison sportive :

Etablissement social

*Une fois ce coupon dûment complété et signé, le transmettre,
avec facture et RIB au CROS Centre-Val de Loire*

Nom de l'association :
..... ;
Nom de l'établissement social :
.....
Nom de la personne à contacter :
Adresse postale :

Tampon de
l'établissement

Tampon du
club sportif



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



CROS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty - 45 400 Fleury les Aubrais
Tél : 02 38 49 88 50
Courriel : centrevaldeloire@franceolympique.com



« INSCRIS-TOI DANS UN CLUB SPORTIF » - 2021/2022

Ce dispositif est piloté par le **Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire**, en partenariat avec la **Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) Centre-Val de Loire**.

C'est quoi « inscris-toi dans un club sportif » ?

Faciliter l'inscription dans une association sportive loi 1901, par la prise en charge du coût d'adhésion à hauteur de **80€ maximum par personne**, dans la limite de l'enveloppe disponible.

L'aide s'applique une seule fois par personne (mineur ou majeur), toutefois en accord avec les équipes des établissements sociaux et l'équipe du CROS, des dérogations pourront être étudiées.

Quel est l'objectif ?

Aider des personnes en situation de précarité à s'intégrer dans une structure sportive, en leur facilitant l'accès à des formes de citoyenneté : estime de soi, confiance en soi, apprentissage de la langue, la contribution à la vie associative...

Qui peut bénéficier de cette aide financière ?

Toute personne recensée par un établissement social comme étant en situation de précarité, avec un objectif avéré de pratiquer une activité physique régulière au sein d'une association.

Un club sportif ne peut **pas présenter plus de cinq demandes d'aide** par saison sportive, une exception peut être faite concernant l'inscription des femmes.

Quels sont les établissements concernés ?

Tous les établissements sociaux de la région Centre/Val de Loire :

- **CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- **CADA** : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
- **Pensions de famille/Maisons relais**
- **Accueil de jour**
- **OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration...

Ainsi que toute autre structure intégrée dans le **DIPS - Dispositif d'Inclusion sociale Par le Sport** - bénéficiant des créneaux sportifs proposés.

Comment faire ?

Une fois que vous avez trouvé le club sportif (association loi 1901) de votre choix :

- ➔ Compléter le coupon avec la signature et le tampon de l'établissement social et celui de l'association sportive
- ➔ Demander à l'association sportive une facture au nom du CROS Centre-Val de Loire
- ➔ Transmettre le coupon complété + la facture + un RIB par :
 - Mail : centrevaleloire@franceolympique.com
 - Courrier : CROS Centre-Val de Loire – 6 ter rue Abbé Pasty – 45 400 Fleury-les-Aubrais

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le CROS :

02 38 49 88 50 - centrevaleloire@franceolympique.com